

# TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 340 – 20/04/2026



## CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2026

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

### Indemnités du Maire et des Adjointes :

Il a été décidé que l'augmentation du nombre d'Adjointes ne grèverait pas le budget communal.

L'indemnité du Maire sera de 739,89 euros. Elle passe de 28 % à 18 %.

L'indemnité des Adjointes sera de 390,50 euros. Elle passe de 10,89 % à 9,50 %.

### Délégations de compétences du Conseil Municipal au Maire :

Lecture est faite des délégations de compétences données au Maire.

### Création des Commissions Communales et désignation des Membres :

- **Commission Sécurité**  
Personne référente : Thierry PIQUE  
Accompagné par : Christophe BAERWANGER, Sandrine HUSSON-PREVOT, Sandra MACHINET
- **Commission Patrimoine**  
Personne référente : Christophe BAERWANGER  
Accompagné par : Sandrine HUSSON-PREVOT, Julien GUERRA
- **Commission Ecole/Jeunesse**  
Personne référente : Kamélia BOUTARFI-LANGARD  
Accompagnée par : Sandra MACHINET, Fabien DOFFIN, Julien GUERRA
- **Commission Forêt**  
Personne référente : Christophe BAERWANGER  
Accompagné par : Ghislain HAZARD
- **Commission Environnement / Cadre de vie**  
Personne référente : Christophe BAERWANGER  
Accompagné par : Sandrine HUSSON-PREVOT, Kamélia BOUTARFI-LANGARD
- **Commission Relations avec les Associations du Village**  
Personne référente : Odile PREVOT et Nathalie GERMAIN  
Accompagnées par : Fabien DOFFIN, Kamélia BOUTARFI-LANGARD, Jean-Marie HORNUT
- **Commission Communication**  
Personne référente : Odile PREVOT  
Accompagnée par : Sandra MACHINET, Thierry PIQUE.



**Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal Scolaire de la Boucle de la Moselle :**  
Kamélia BOUTARFI-LANGARD, Fabien DOFFIN, Julien GUERRA

**Désignation du Correspondant Défense Nationale :**  
Ghislain HAZARD et 1 suppléante Nathalie GERMAIN

**Désignation des délégués au Syndicat forestier du Geai :**  
Christophe BAERWANGER et Ghislain HAZARD et 1 suppléant Jean-Marie HORNUT

**Désignation du délégué des élus au Comité National d'Action Sociale :**  
Kamélia BOUTARFI-LANGARD

**Désignation du référent Nooba :**  
Sandra MACHINET

**Désignation du délégué Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :**  
Ghislain HAZARD et 1 suppléant Jean-Marie HORNUT.

**Désignation du délégué Correspondant Sécurité Routière**  
Thierry PIQUE et une suppléante Kamélia BOUTARFI-LANGARD

**Désignation du délégué Meurthe et Moselle Développement MMD54**  
Christophe BAERWANGER et Jean-Marie HORNUT

**Désignation du délégué INPACT GL (dépendant du Centre de Gestion)**  
Jean-Marie HORNUT.

**Organisation du conseil municipal : Répartition des rôles :**

- **Patrimoine et Urbanisme :** Christophe BAERWANGER
- **Jeunesse et Sports :** Kamélia BOUTARFI-LANGARD
- **Gestion et Finances :** Jean-Marie HORNUT

oooooooooooo

**A NOTER DANS L'AGENDA**



Prochaine réunion du Conseil Municipal le 27 Avril 2026 à 20 H 00.

Prochaine Réunion Publique : le 21 Mai 2026 à 20 H 00 à la Salle des Fêtes.

oooooooooooo



**NETTOYAGE DE PRINTEMPS DU 11 AVRIL**

Autour de l'équipe municipale, une trentaine de personnes ont participé activement au nettoyage des abords de notre village.



**Nous remercions tous les habitants du village et les chasseurs qui ont apporté leur aide.**

**Un grand merci à toutes et tous pour votre implication !**

oooooooooooo





## BROCANTE DU 1<sup>ER</sup> MAI :

**Stationnement interdit dans le village de 5h00 à 20h00 : **

- sur la place de l'Eglise et dans les rues du 26ème RI, du Fort, de Toul, de Maron (de la place de l'Eglise jusqu'après le pont),
- sur le chemin communal menant de Villey le Sec à Gondreville, du carrefour avec la RD 909 jusqu'au chemin des Pèlerins du côté droit et du chemin des Pèlerins jusqu'à la limite de la Commune du côté gauche.

La traversée du village restera possible, de manière très limitée et sous escorte, pour l'accès au camping ou pour des cas particuliers (soins médicaux, véhicules d'urgence...).



## CEREMONIE DU 8 MAI

Pour la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale, un piquet d'honneur du 516ème Régiment du Train sera présent. **Rendez-vous sur la place de l'Eglise à 11h00.** La cérémonie sera suivie d'un pot de l'amitié à la Salle des Fêtes.



## DISTRIBUTION DE COMPOST

La Communauté de Communes a proposé la distribution de compost gratuite. Nous allons passer commande de 10 m<sup>3</sup>, c'est le maximum proposé par la CC2T.

Ce compost sera déposé sur l'ancienne plate-forme du feu de la Saint-Jean.

Il sera à disposition des habitants du village à compter du 08 Mai 2026 au matin.

*Compte-tenu de la quantité proposée, nous demandons aux habitants intéressés d'être raisonnables afin que chacun puisse en bénéficier.*



Lundi, nous nous sommes retrouvés (amis et conseil municipal) autour d'une pizza et sommes heureux d'avoir retrouvé notre pizzaiolo.



## DECHETERIES INTERCOMMUNALES : Passage aux horaires d'été depuis le 1er avril

Les deux déchèteries intercommunales sont ouvertes selon les horaires d'été.

### **Déchèterie intercommunale de Toul / RD 904 à Toul :**

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi : 9 h 30 - 12 h 30 et 13 h 30 - 18 h 00

Jeudi : 13 h 30 - 18 h 00

### **Déchèterie intercommunale de Fontenoy-sur-Moselle - Gondreville / RD 90 entre Fontenoy-sur-Moselle et Gondreville**

Lundi, Jeudi et Vendredi : 13 h 30 - 18 h 00

Mardi : 9 h 30 - 12 h 30

Mercredi et Samedi : 9 h 30 - 12 h 30 et 13 h 30 - 18 h 00

oooooooooooo



### QUALITE DE L'EAU

Un contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine a été effectué le 3 mars 2026 sur notre réseau communal, la conclusion sanitaire, au 12 mars 2026, est :

« Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. »

L'intégralité du contrôle est consultable sur notre site Internet <https://www.villeylesec.fr>

oooooooooooo



### TRANSPORT PAR BUS

La ligne de bus n° 20 Colibri ne dessert plus Villey-le-Sec.

Colibri a mis en place un Transport Sur Réservation (TSR 7). Vous pouvez réserver en ligne sur [www.reseau-colibri.fr](http://www.reseau-colibri.fr) ou au 03 72 33 03 20.

oooooooooooo



### COLLECTE DE VIEILLES LUNETTES jusqu'au 31 mai

Donnez une seconde vie à vos vieilles lunettes en les déposant dans l'un des points de collecte suivants :

#### Écrouves :

- siège de la communauté de communes Terres Toulaises
- centre aquatique Ovide Toul
- siège de Toul Habitat
- déchèterie intercommunale
- maison du tourisme Terres Toulaises
- boutique Gaby et Monica
- boutique Colibri

#### Autres communes :

- bibliothèque Louis Aragon à Foug
- déchèterie intercommunale de Fontenoy-sur-Moselle / Gondreville
- France services à Domèvre-en-Haye

oooooooooooo





## INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2026/2027

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2026/2027 sont en cours. Les formulaires, pour les personnes qui ne les auraient pas reçus dans leur boîte aux lettres, sont à disposition à la mairie de Villey le Sec.

### REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DE CHAUDENEY-sur-MOSELLE, PIERRE-la-TREICHE, VILLEY-le-SEC

MODALITES D'INSCRIPTION : **AVANT le MARDI 28 AVRIL 2026** :

- des enfants nés en 2023 et pour lesquels ce sera la PREMIERE INSCRIPTION à l'école maternelle,
- des enfants nés en 2022/2021 et pour lesquels ce sera la PREMIERE INSCRIPTION à l'école maternelle.

### REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DE CHAUDENEY-sur-MOSELLE, PIERRE-la-TREICHE, VILLEY-le-SEC ECOLE PRIMAIRE DU MONT-HACHEY

MODALITES D'INSCRIPTION : **IMPERATIVEMENT AVANT LE MARDI 05 MAI 2026**

- des enfants nés en 2020
- des enfants nés de 2016 à 2019 et pour lesquels ce sera la PREMIERE INSCRIPTION à l'école primaire.

oooooooooooo



## RAVE PARTY

Le Bureau de la Prévention et de la Sécurité de la Préfecture a fait paraître deux arrêtés en date du 02/04/2026 :

- interdiction temporaire de rassemblement festif à caractère musical (teknival, rave-party) non autorisé dans le département du 3 avril au 1er juin 2026
- interdiction temporaire de circulation des véhicules transportant du matériel de sons à destination de rassemblement festif à caractère musical (teknival, rave-party) non autorisé dans le département du 3 avril au 1er juin 2026

L'intégralité de ces Arrêtés est consultable sur notre site Internet <https://www.villeylesec.fr>

oooooooooooo

**Retrouvez toutes les infos sur le site [villeylesec.fr](https://www.villeylesec.fr)**

